



**SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES (SAF)
COURCHAPOIX – CORBAN – MONTSEVELIER**

**Assemblée générale des propriétaires
du 13 février 2020, à 20h00,
à la halle de gymnastique de Montsevelier**

PROCES-VERBAL N° 5

Président : M. Christophe Fleury, Corban
Secrétaire : Mme Doris Lachat, Corban
Collaboration : MM. Bernard Studer, directeur technique (bureau Rolf Eschmann SA)
Pierre Simonin et Claude Ciocchi, Service de l'économie rurale (ECR)

Propriétaires présents à l'assemblée : 45

Personnes excusées : M. Michel Brahier, maire de la commune de Val-Terbi
M. Pierre-André Clivaz, Courchapoix (membre du comité)
M. Boris Beuret (membre comité)
M. Jean-Louis Rais (membre comité)
Mme Béatrice Parrat
M. Rémy Paupe, Corban
M. Joseph Bron
M. Emmanuel Fässler
Paroisse de Corban
Paroisse de Montsevelier
Bourgeoisie de Corban

Convocation : Journal Officiel N° 1 du 9 janvier 2020
Convocations envoyées aux propriétaires en date du 6 janvier 2020

1. OUVERTURE

En ouverture, **Christophe Fleury** remarque que la dernière assemblée "officielle" tenue avec les propriétaires date du 10 septembre 2014 à la halle de gymnastique de Courchapoix. Déjà 5 années. Le temps passe vite.

Les propriétaires ont constitué un syndicat qui se doit, conformément aux statuts, de rendre des comptes à ses membres comme toute société. Le comité a jugé utile de réunir les membres en assemblée ce soir afin de leur donner tous les renseignements nécessaires concernant cet important dossier qui touche trois localités du Haut Val-Terbi. Deux informations écrites ont été données à l'ensemble des propriétaires fonciers en avril 2015 et en mai 2018.

Le président souhaite à tous la cordiale bienvenue dans cette halle de gymnastique de Montsevelier et remercie les personnes présentes d'avoir répondu à la convocation. Leur présence démontre l'intérêt porté à ce projet d'envergure.

Il salue tout spécialement les représentants des autorités communales, Louis-Joseph Fleury, Michel Brahier (excusé ce soir), Pierre Simonin (Service de l'économie rurale), Bernard Studer (directeur technique) et Claude Ciochi, Jean-Louis Chételat (président de la Commission d'estimation), les membres du comité ainsi que les vérificateurs des comptes. Il remercie ces personnes de consacrer leur soirée au SAF CCM. Il remercie également la commune de Val-Terbi qui a mis ses locaux à disposition.

Il fait part des personnes excusées (voir page 1).

L'assemblée de ce soir a fait l'objet d'une convocation dans les 30 jours ainsi que d'une publication dans le Journal Officiel du 9 janvier dernier, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat. Conformément à l'article 17 des mêmes statuts, il appartient au président du Syndicat de conduire les débats de l'assemblée, ce qu'il fait volontiers.

La procédure étant conforme, il est valable de délibérer et le président déclare cette cinquième assemblée des propriétaires du SAF CCM ouverte.

Chacun et chacune pouvait consulter le procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 2014 puisqu'il a été mis à disposition, soit dans les secrétariats communaux, soit avant l'assemblée ou soit sur les sites internet des communes concernées. Etant donné qu'aucune remarque n'a été formulée, **Christophe Fleury** considère ce procès-verbal comme approuvé et il remercie la secrétaire pour la rédaction.

L'ordre du jour étant le suivant, **Christophe Fleury** demande s'il y a des modifications à y apporter :

1. Ouverture
2. Nomination de deux scrutateurs
3. Rapport du président
4. Rapport du président de la commission d'estimation
5. Rapport du directeur technique
6. Présentation de la répartition finale des frais et du règlement y afférent
7. Présentation et approbation des comptes 2014 à 2018, rapport des vérificateurs des comptes, décharge aux responsables
8. Suite de la procédure jusqu'à la dissolution du SAF CCM
9. Rapport du Service de l'économie rurale
10. Divers

Aucune modification n'est proposée par l'Assemblée et sans autre, on passe directement au point suivant, l'ouverture ayant été faite.

2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS

Sans proposition spontanée de la part des personnes présentes, le président propose deux scrutateurs, à savoir Pierre Lovis et Romain Beuret. Cette proposition est ratifiée par l'assemblée.

3. RAPPORT DU PRESIDENT

Depuis la constitution du SAF (12.12.2001), les membres du comité ont tenu 35 séances pour traiter les différents problèmes qui se présentent tout au long de l'avancement du remaniement parcellaire. Six assemblées, dont deux dites d'informations, ont réuni les propriétaires en 2004, 2006, 2007, 2008, 2010 et 2014 pour apporter tous les renseignements souhaités sur les étapes importantes du remaniement (projet général, nouvelle répartition des terres, plan de location, étapes des travaux à réaliser).

Depuis la dernière assemblée de septembre 2014, les membres du comité ont été moins sollicités, car leurs travaux concernent principalement l'organisation de la réalisation des ouvrages conformément au projet général et aux décisions prises. La dernière assemblée de 2014 coïncidait avec la réception des ouvrages réalisés dans le cadre des travaux de la 4^{ème} étape.

Depuis, voici un résumé chronologique des activités des membres du comité depuis la dernière assemblée, sans citer les nombreuses discussions et autres séances informelles qu'il a eues en tant que président tout au long de ces 18 ans :

- 16 décembre 2014 = Présentation du décompte final à ECR. Coût des travaux de cette 4^{ème} étape : 3'621'871 francs pour un devis estimé à 3'650'000 francs.
- 4 au 23 décembre 2014 = Dépôt public du dossier "valeurs passagères".
- 20 février 2015 = Visite fédérale concernant le projet de la 5^{ème} et dernière étape des travaux y compris ouvrages supplémentaires non compris dans le projet général. Suite aux contacts pris auprès des communes concernées et après une visite de terrain sur les trois villages et présentation du rapport technique bien ficelé, la demande de subventionnement fédéral et cantonal correspond à des travaux à hauteur de 2,5 millions de francs. Après bien des discussions, il ressort de la rencontre que les représentants fédéraux et cantonaux n'entrent pas en matière sur une réalisation d'ouvrages supplémentaires, faute de moyens financiers. Même avec un dessert et un café supplémentaire, les subventions fédérales ne pourront être accordées que sur une étape de 1,250 million de francs conformément au devis du projet général. Dommage !
- 1^{er} avril 2015 = 30^{ème} séance de comité
Le comité prend note des décisions en matière de subventionnement de cette 5^{ème} et dernière étape. Claude Ciochi, directeur technique, présente l'étape finalisée avec un maximum de travaux tout en comprimant les coûts. Les critères retenus : solde des travaux conformément au projet général, réalisation de tous les chemins bitumés (plus de 5,6 km). Coût env. 1'500'000 francs. Selon la visite fédérale, il faut arriver à 1'250'000 francs. Il s'agira de trouver une variante en appel d'offres, par exemple, gravillonnage au lieu de bitume. Le comité décide de sensibiliser à nouveau les exploitants au respect des banquettes des chemins car leur rôle est important pour recevoir l'eau des chemins. Le comité entre en matière sur un échange de parcelle incluse dans les masses du SAF CCM. Cet échange relève de l'intérêt public car il doit permettre la construction du nouveau réservoir du Syndicat des eaux du Val-Terbi. Le bilan final du réseau écologique a été présenté aux exploitants. Il est très positif puisque tous les objectifs ont été atteints. La commission intercommunale "cours d'eau" souhaite organiser une journée de formation sur l'entretien des berges. Un guide d'entretien des chemins du remaniement sera élaboré par la direction technique. Les comptes 2014 sont présentés et approuvés par le comité.
- 16 mars au 5 mai 2015 = Dépôt public du dossier 5^{ème} étape
Durant ce délai, sept oppositions ont été formulées. Elles ont été traitées à satisfaction par la CE.
- 9 juin 2015 = 31^{ème} séance du comité
Les membres procèdent à l'adjudication des travaux. Six entreprises ont répondu à l'appel d'offres dans les délais. Les travaux sont adjugés à l'entreprise G. Chételat SA qui fournit un excellent travail. Pour rappel, l'enveloppe finale s'élève à 1,250 million de francs.
- 26 avril 2016 = 32^{ème} séance du comité
Les membres du comité sont informés que le Gouvernement a ratifié le subventionnement de cette ultime étape par arrêté daté du 18 août 2015. Claude Ciochi détaille le déroulement des travaux réalisés à ce jour. Christophe Dominé informe le comité qu'un cours d'entretien des berges a eu lieu le 23 février 2016. Le bilan est très positif. Il convient de réfléchir à la suite à donner à cette commission, une fois le SAF dissout.
- 22 mars 2017 = 33^{ème} séance du comité
Les membres font le point sur l'avancement des travaux de la 5^{ème} et dernière étape qui a débuté le 14 septembre 2015 avec des conditions météorologiques difficiles. Dix-sept séances de chantier ont été tenues. Claude Ciochi, directeur technique, informe qu'il a fait tout son possible pour contenir les coûts. Par exemple, il a pu obtenir du chantier provenant de l'A16, 1000 m3 de chaille gratuite, ce qui représente une économie d'environ 80'000 francs. A ce jour (22.3.2017), l'ensemble de la réfection des chemins a pu être réalisée sauf le gravillonnage. Il appartient au comité du SAF de prendre position afin de réaliser ou pas ces travaux dont le coût, estimé à 58'000 francs, va faire dépasser l'enveloppe financière. Le comité accepte de réaliser les chemins en gravillonnage. L'offre du bureau Biotec, d'un montant de 8'610 francs, est validée en vue de réaliser le bilan écologique final. Le dossier du nouvel état des parcelles est pratiquement terminé. Le dépôt public de la nouvelle répartition des frais et de la nouvelle mensuration pourra s'effectuer dans les meilleurs délais. Le bilan du réseau écologique 2009-2014, très positif, a été approuvé par ENV et ECR qui acceptent également la reconduction du réseau pour 2015-2022. Le comité prend connaissance et valide les comptes 2016 tels que présentés par la caissière. Claude Ciochi explique encore que le plan de signalisation sera envoyé aux communes qui devront prendre position. Ces frais sont intégrés dans les travaux géométriques. Un guide pour l'entretien des ouvrages a également été réalisé par le directeur technique. Il est remis aux représentants communaux qui devront faire veiller au suivi des travaux d'entretien.

- 1^{er} septembre 2017 = Séance avec les communes Val-Terbi, Corban et Courchapoix concernant le projet de signalisation dans le périmètre du SAF. Quelques modifications mineures sont apportées au document qui sera mis au net et déposé publiquement avant la mise en place de la signalisation finale.
- 25 septembre 2017 = Réception des ouvrages de la 5^{ème} et dernière étape
Bon travail réalisé par l'entreprise et bonne organisation du chantier par Claude Ciochi. Le montant des travaux réalisés s'élevé finalement à Fr. 1'396'949.85.
- 2 mai 2018 = 34^{ème} séance du comité
Le directeur technique présente aux membres la répartition définitive des nouvelles parcelles. La superposition entre l'ancien et le nouvel état permet de réajuster les lieux-dits après validation par les communes. Il s'agit également de traiter et d'épurer les servitudes. L'inscription du nouvel état au Registre foncier est prévue pour 2019. Le comité est également informé que les panneaux de signalisation, définis d'entente avec les communes, seront posés vers la fin juin 2018. Une information est donnée en lien avec le réseau écologique auquel 34 exploitants participent. Le bureau Biotec est chargé d'animer ce réseau. Les comptes 2017 sont approuvés par le comité. Le raccordement au SEDE des eaux usées de Montsevelier est présenté. Il est en outre décidé d'organiser une assemblée des propriétaires dès que le nouvel état sera validé et que la répartition des frais sera réalisée. Toutefois, une information à chaque propriétaire sera donnée le 28 mai 2018 par circulaire.
- 7 mai 2019 = Approbation par le Gouvernement du plan définitif de la nouvelle répartition du nouvel état des servitudes, des charges foncières et des annotations et mentions du remaniement parcellaire CCM, selon l'intitulé de l'arrêté officiel et conformément à l'arrêté 96 de la loi sur les améliorations structurelles.
- 6 novembre 2019 = 35^{ème} séance du comité
Le décompte final de la 5^{ème} et dernière étape est présenté. Toutes les subventions fédérales, cantonales et communales concernant cette dernière étape ont été versées. Le directeur technique informe les membres du comité sur les travaux en lien avec le nouvel état et l'inscription des nouvelles parcelles au Registre foncier. La répartition des frais restants est également abordée. Ce solde fera l'objet d'une répartition entre les différents propriétaires du périmètre. Les comptes 2018 sont approuvés par le comité. Il est discuté de la structure à mettre en place pour la reprise des travaux en lien avec le réseau après la dissolution du SAF CCM. La prochaine assemblée des propriétaires est fixée au jeudi 13 février 2020 afin de pouvoir donner une information sur la répartition des frais.

Christophe Fleury profite de l'occasion pour remercier les représentants des services de l'Etat qui suivent régulièrement les travaux et qui conseillent les membres du comité. Il cite tout particulièrement Pierre Simonin. Ses remerciements vont également aux directeurs techniques Bernard Studer et Claude Ciochi, aux membres du comité du SAF ainsi qu'aux membres de la commission d'estimation, de par son président Jean-Louis Chételat, sans oublier Doris Lachat, secrétaire-caissière, qui effectue un travail précis et de bonne qualité. Il constate que beaucoup de personnes travaillent au bon fonctionnement du remaniement parcellaire afin que l'ensemble des acteurs (propriétaires, collectivités publiques) soit satisfait.

Un remaniement parcellaire ne touche pas que la répartition des terres. Il prévoit des changements importants dans le paysage, dans les habitudes des exploitants. Tout le monde peut s'en rendre compte depuis 2008 et il espère que les travaux réalisés donnent entière satisfaction. Lorsqu'il voit les machines agricoles, les cyclistes et les piétons emprunter les ouvrages réalisés, il se dit que l'exercice est réussi !

Il faut essayer d'œuvrer dans le respect et pour le bien de l'ensemble des propriétaires fonciers des trois communes et de composer avec les intérêts de chacun(e) sans en oublier les objectifs. Jusqu'à maintenant, il a été possible de compter sur la compréhension de l'ensemble des partenaires. Le président les en remercie vivement et ne doute pas qu'il en sera ainsi pour la suite des activités, c'est son vœu le plus cher.

Le président clôt son rapport en remerciant l'assemblée de son attention.

Il ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

4. RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ESTIMATION (CE)

La commission d'estimation est un organe important du syndicat. C'est elle qui a procédé à l'estimation des terres et qui s'occupe de la nouvelle répartition des parcelles et des frais. Cette commission a été très active dans le traitement des oppositions. **Christophe Fleury** cède la parole au président de la CE.

Jean-Louis Chételat relève que depuis la dernière assemblée du 10 septembre 2014, le temps a passé vite. Depuis cette date, la 5^{ème} étape des travaux a été réalisée. Elle a comporté essentiellement sur des réfections de chemins existants, tels que les accès de ferme. Le dépôt public et l'appel d'offres se sont déroulés au printemps 2015. A cet effet, la CE a traité huit oppositions. Les travaux se sont déroulés sur deux ans et ont été réceptionnés le 25 septembre 2017.

La répartition définitive du nouvel état de propriété a été établie par le Bureau Eschmann. Elle a été transmise au Service de l'économie rurale en janvier 2019 et approuvée par le Gouvernement jurassien le 7 mai dernier. Le dossier est depuis lors en cours d'inscription au Registre foncier, ce qui va prendre un certain temps.

Durant l'été 2019, la CE, accompagnée du bureau technique, a procédé à la répartition des frais, selon le principe des avantages reçus, tels que le regroupement, la desserte en chemins ou encore la forme des parcelles. Chaque parcelle a fait l'objet d'une analyse pointue. Les frais restants moyens à l'hectare de 1'935 francs ont été bien maîtrisés. Les chiffres déposés sont encore provisoires. Tandis que la part en ‰ est définitive, 123 propriétaires devront s'acquitter d'une plus-value, 4 propriétaires sont dans la zone neutre, donc à 0, et 121 propriétaires se verront restituer de l'argent. Le directeur technique expliquera en détail la manière de procéder pour arriver au résultat final. Ce décompte anticipé a l'avantage pour les propriétaires qui ont un solde important à payer de le lisser dans le temps, à savoir sur deux voire trois ans. Le principe a d'ores et déjà été accepté. Pour la suite, il reste à finaliser l'abornement et la nouvelle mensuration avec un dépôt public avant d'arriver gentiment à la dissolution du SAF CCM.

Le président de la CE reste à disposition pour toute question éventuelle ce soir pour des questions d'ordre général. Pour des interrogations plus personnelles, la CE et la direction technique seront à disposition demain de 9h00 à 12h00 à la salle communale de Courchapoix.

Christophe Fleury remercie Jean-Louis Chételat et sans autre question, il passe au point suivant.

5. RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE

Les tâches d'un remaniement parcellaire sont vastes et compliquées. Afin de l'aider dans cette tâche, le SAF est assisté d'un directeur technique comme le prévoit l'article 62 de la loi sur les améliorations structurelles. Le président du SAF cède la parole au directeur technique.

Bernard Studer salue tout le monde et exprime son plaisir de participer à cette soirée dans cette magnifique halle. Il jette un coup d'œil dans le rétroviseur. Cela fait 19 ans que le SAF CCM a été constitué, avec des périodes charnières, comme au printemps 2003 pour le début des travaux, et octobre 2008 pour la remise des parcelles. Il énumère rapidement les différentes étapes terminées qui se sont bien enchaînées et le dépôt public des valeurs passagères. Ensuite, il parle des travaux sur lesquels la direction technique a travaillé depuis lors, soit :

- La signalisation.
- La répartition définitive, effectuée en 2019 et transmise au Registre foncier le 7 mai 2019. L'inscription, qui prendra du temps, est déjà en consultation sur le site du Géoportail. Les transactions actuelles se font sur le nouvel état.
- La répartition des frais, en collaboration avec la Commission d'estimation. Ce travail a demandé beaucoup de concentration pour avoir une vue globale du territoire.
- En parallèle, le plan d'aménagement local, mis en place avec le SAF, qui sera transmis au Service du développement territorial.

De plus, **Bernard Studer** remarque aussi un changement au niveau du bureau Rolf Eschmann. Il est maintenant seul comme directeur technique, Claude Ciochi ayant un nouveau mandat au sein du Service de l'économie rurale.

En conclusion, il remarque que le SAF CCM a été pour lui son premier dossier de remaniement parcellaire. Il espère que ce dernier apportera un impact positif pour l'ensemble de la collectivité et améliorera le travail agricole.

Christophe Fleury remercie le directeur technique et relève que c'était une première aussi pour lui. Il salue l'excellente prestation fournie par la direction technique et le bon partenariat.

Sans autre question, il passe au point suivant.

6. PRESENTATION DE LA REPARTITION FINALE DES FRAIS ET DU REGLEMENT Y AFFERENT

La tâche principale du SAF CCM a été de réaliser le réseau des chemins et des collecteurs principaux de drainage ainsi que l'emplacement des autres ouvrages collectifs permettant une exploitation rationnelle du nouvel état et les mesures en faveur de la protection de la nature et du paysage. Tout cela a un coût. Selon l'article 60 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles, il appartient à la CE de fixer les directives de répartition des frais. Selon l'article 68 de la même loi, les propriétaires membres du SAF supportent les frais, déduction faite des subventions proportionnellement aux avantages qu'ils retirent de l'entreprise. Dix acomptes ont été demandés à chaque propriétaire. Etant donné que l'ensemble des ouvrages a été réalisé, l'heure est venue de tirer le bilan final. **Christophe Fleury** laisse le soin à Bernard Studer de présenter le détail des calculs de cette répartition finale qui fera l'objet d'un dépôt public.

Bernard Studer relève que la répartition des frais est un sujet sensible. Il donne toutes les explications avec descriptions et exemples au rétroprojecteur, comme suit :

Bases légales :

- Art. 68 LAS : Les propriétaires membres du syndicat supportent les frais, déduction faite des subventions, proportionnellement aux avantages qu'ils retirent de l'entreprise. Ils sont solidairement responsables des obligations du syndicat. Les directives et le tableau de répartition des frais sont déposés publiquement
- Art. 42 Statuts SAF : reprise de la LAS
- Démarche identique à celles appliquées dans le Canton du Jura

Avantages reçus :

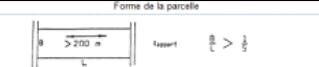
- Regroupement (N1)
- Forme des parcelles (N2)
- Qualité de la desserte (N3)
- Chaque avantage est "pointé"
- Forfait pour des cas particuliers

N1 : Regroupement :

- Nombre de parcelles à l'ancien état correspond aux unités d'exploitation et non aux numéros inscrits au Registre foncier
- Même principe pour le nouvel état
- Notation selon table

N2 : Forme :

- Notation selon table

Forme de la parcelle	N° forme	Pontage
	1	10
	2	9
	3	8
	4	7
	5	6
	6	5
	7	4
	8	3
	9	2
	10	1

- Les grandes parcelles hétérogènes sont décomposées en portions homogènes qui sont taxées
- Pour un propriétaire, on calcule la moyenne des notes obtenues pondérées à la surface
- Exemple :

	Surface	nombre de points
Parcelle x	3 ha	10
Parcelle y	4 ha	3
Parcelle z	2 ha	1

$$N2 = (3 \times 10 + 4 \times 3 + 2 \times 1) / 3 + 4 + 2 = 44/9 = 5 \text{ pts}$$

N3 : Desserte :

- Qualité de l'accès à la parcelle
- Type de revêtement
- Sur un côté / sur deux côtés
- Calcul pour chaque parcelle selon table
- Décomposition pour les parcelles hétérogènes
- Pondération selon la surface de la parcelle

Pointage	Périmètre agricole
8-10	2 chemins à revêtement dur
7-9	1 chemin à revêtement dur et 1 chemin empierré
5-7	1 chemin à revêtements dur et 1 chemin chaintre
4-6	1 chemin à revêtements dur
6-8	2 chemins empierrés
4-6	1 chemin empierré et 1 chemin chaintre
3-5	1 chemin empierré
1-3	1 chemin chaintre

Pondération :

- Desserte (N3) > Regroupement (N1) > Forme (N2)
- Poids :
Desserte P3 : 3
Regroupement P1 : 2
Forme P2 : 1
- Exemple :
Desserte = 6.2 / Regroupement = 4.3 / Forme = 5.3
Nombre de points P = 3x 6.2 + 2x 4.3 + 1x 5.3 = 32.5

Taxations forfaitaires :

- Petites parcelles
- Cas particuliers
- Principe : déduction des subventions
Calcul des frais d'abornement
Calcul de la part des travaux géométriques
Contributions particulières pour la desserte

Frais à répartir :

- Frais subventionnables à déduire
 - Subventions fédérales
 - Subventions cantonales
 - Subventions communales
- Frais non-subventionnables
- Solde des soultes
- Solde des valeurs passagères
- Actuellement l'étape des travaux géométriques encore en cours.
Le montant à répartir n'est pas encore connu de manière définitive
- La part en pour mille des frais est définitive, mais pas le montant
- Part d'incertitude : quelques %

Frais restants à répartir :

Frais totaux à répartir	Fr.
Frais restants étapes	2'100'173.45
Soultes selon répartition des frais	-60'000.00
Solde valeurs passagères	44'800.00
Dépenses non-subventionnables	200'000.00
Réserve	55'026.55
Total à répartir	2'340'000.00
Frais restants moyens : Fr. 1'935.- / ha	
Sans frais admin : Fr. 1'770.- / ha	

Mode de répartition :

- Montant à répartir Fr. 2'340'000.-
- Déduction des forfaits / compl. : Fr. 26'958.-
- Solde répartition Q
 - 50% valeur : Fr. 1'156'521.-
 - 50% surface : Fr. 1'156'521.-
- Pour chaque chapitre :
 - calcul de P x valeur (points valeur PV)
 - calcul de P x surface (points surface PS)
- Total PS : 321'104'542 / Total PV : 219'550'569
- Facteur a = 50%Q / total PS
- Facteur b = 50%Q / total PV
- a = 0.0036017 / b = 0.0052677
- Frais selon surface = a x PS
- Frais selon valeur = b x PV
- Exemple 5 ha à 75 pts soit 37'500 pts
P = 32.5
- PS = 50'000 m² x 32.5 = 1'625'000
- PV = 37'500 pts x 32.5 = 1'218'750
- Frais selon surface
0.0036017 x 1'625'000 = Fr. 5'853.-
- Frais selon valeur
0.0052677 x 1'218'750 = Fr. 6'420.-
- Total : 5'583 + 6'420 = Fr. 12'273.- => Fr. 2'454.-/ha
- Part des frais : 5.24477%

Autres éléments du décompte final / Soulte :

- Soulte selon répartition définitive
Différence entre prétention et attribution
- Exemple :
Prétention : 29'845 pts
Attribution : 30'000 pts
Soulte : 155 pts à charge du propriétaire
- Valeur du point : Fr. 3.- (référence 2008 entrée en possession)
- Soulte en Fr. : 155 x 3 = Fr. 465.-
- Soulte déduite au décompte final après le bouclage de l'étape des travaux géométriques

Autres éléments du décompte final / Valeurs passagères :

- Reprise des éléments déposés publiquement en 2010 et 2014
- Eléments taxés : forêts, arbres isolés, pylônes, etc.
- Montant en plus ou en moins à prendre dans le dossier
- Exemples :
Valeurs cédées AE : Fr. 1'200.-
Valeurs reprises NE : Fr. 1'000.-
Solde en faveur du propriétaire : Fr. 200.-
- Valeur déduite au décompte final après le bouclage de l'étape des travaux géométriques

Différence de surfaces suite à la nouvelle mensuration :

- Surfaces de la répartition des frais arrondies à l'are inf. (avant abornement)
- Abornement et nouvelle mensuration. Calcul des surfaces définitives au m²
- Une différence sur le total des surfaces du chapitre entre NM et RP négative supérieure à 2% est indemnisée au propriétaire
- Une différence de surface entre NM et RP supérieure à 2% et qui excède 150m² est facturée au propriétaire

Décompte final :

- Frais de remaniement : Fr. 12'273.-
- Soulte : Fr. +315.-
- Valeurs passagères : Fr. -200.-
- Différence NM : Fr. 0.-
- Décompte final : Fr. 12'388.-

Acomptes :

- Principe général :
Versement de 10 acomptes basés sur l'ancien état
Période : 2002 – 2011
Montant de l'acompte : Fr. 2.- / are (sauf exception)
Total des acomptes : Fr. 20.- / are ou Fr. 2'000.- / ha
- En cas de vente, les acomptes versés "suivent" la parcelle vendue
- Exemple : Ancien état 530 ares à Fr. 20.- = Fr. 10'600.-

Calcul du solde (après décompte final) :

- Décompte final – total des acomptes
- Si < 0 : remboursement
- Si > 0 : à verser selon modalités à définir par le SAF
- Exemple :
Décompte final : Fr. 12'388.-
Acomptes versés : Fr. -10'600.-
Solde à verser : Fr. 1'788.-

Dépôt public :

- 20 jours
- Commission d'estimation à disposition le 14 février de 9h00 à 11h30 à Courchapoix
- Délai opposition : 27 février 2020
- Oppositions à envoyer au bureau communal (Courchapoix / Vicques)
- Traitement des oppositions mars 2020

Christophe Fleury remercie **Bernard Studer** pour ces informations très complètes et demande s'il y a des questions.

Bernard Studer répond à **Vincent Frund** que l'abornement est effectué à 70 % et sera terminé cette année. Il donne encore des précisions en réponse à quelques questions.

7. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2014 A 2018, RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES, DECHARGE AUX RESPONSABLES

Christophe Fleury passe en revue au rétroprojecteur les chiffres des comptes des exercices 2014 à 2018 selon l'extrait de comptes envoyé en annexe à tous les propriétaires avec la convocation.

Il ajoute que les subventions cantonales ont été versées totalement, sauf pour l'étape des "travaux géométriques" dont il reste encore le solde (env. 20 %) et qui sera versé à la fin de la répartition. Il remercie le Service de l'économie rurale.

Samuel Gyger demande qui a force de loi au niveau de la signalisation. **Pierre Simonin** répond que ce sont les règles de circulations routières qui font foi.

Samuel Gyger pense que le coût pour la signalisation est hors norme et mal placé. **Claude Ciocchi** répond que cette dépense a été préavisée et contrôlée par le Service des infrastructures et est justifiée, car il y a des compensations au niveau nature, pour certains éléments, comme la forêt.

Christophe Fleury lit le rapport des vérificateurs des comptes et demande à l'Assemblée d'accepter les comptes 2014 à 2018. Par un levé de mains unanime et sans avis contraire, les comptes sont acceptés tels que présentés. Le président remercie la caissière pour la parfaite tenue des comptes.

8. SUITE DE LA PROCEDURE JUSQU'A LA DISSOLUTION DU SAF CCM

Voici la suite de la procédure présentée par **Bernard Studer** :

Facturation 11 ^{ème} acompte (pour propriétaires concernés)	printemps 2020
Registre foncier, poursuite de l'inscription de la répartition définitive	2020
Finalisation de l'abornement	fin 2020
Nouvelle mensuration : levé / report	2021
Dépôt public de la nouvelle mensuration	fin 2021-début 2022
Facturation décompte final	début 2022
Dissolution du SAF CCM	mi-2022

De plus, **Bernard Studer** répond à **Romain Beuret** que les échanges se font à ce jour sur le nouvel état. Les valeurs officielles suivent le nouvel état mais il ne peut pas dire actuellement où elles en sont.

9. RAPPORT DU SERVICE DE L'ECONOMIE RURALE

Le Service de l'économie rurale est le service cantonal officiel compétent en matière d'améliorations foncières. **Christophe Fleury** cède la parole à Pierre Simonin qui suit les travaux de près afin que le SAF CCM reste dans le droit chemin des bases légales et des montants subventionnés.

Pierre Simonin salue bien cordialement les personnes présentes et remercie le SAF de l'avoir invité à cette assemblée à laquelle il participe avec plaisir, dans cette salle magnifique. Il apporte les salutations au nom du Service de l'économie rurale. Approchant de la retraite d'ici à deux ans, il travaille depuis le mois de novembre dernier à 60 %. Ce soir, il relève que tout a été dit ou presque. Depuis la dernière assemblée, il y a eu cinq ans d'écoulés, avec des travaux de chemins terminés et un règlement d'entretien sur les chemins mis en place. Il espère que cela est bien utilisé. Voici les points exprimés :

- Les nouvelles parcelles ont été notifiées au Registre foncier.
- Les finances ont bien suivi malgré les temps qui courent. Le solde des subventions sera versé d'ici la fin de la répartition.
- Répartition des frais : il remercie Bernard Studer pour les explications détaillées (voir point N° 6). Le défi est de mesurer l'avantage. La loi ne dit rien de plus. Il s'agit d'une recette de cuisine que l'on applique afin d'assurer l'égalité de traitement. Il salue l'énorme travail de la Commission d'estimation. Pour les montants à répartir, globalement, les devis ont été bien respectés. Le SAF CCM a saisi les opportunités avec certains revêtements qui vont durer dans le temps et avec des offres avantageuses qui ont permis de tenir le budget.
- La dissolution du SAF CCM doit être ratifiée par le Gouvernement. D'ici-là, ce sera certainement Claude Ciocchi qui représentera l'ECR. Toutefois, il espère être invité à l'assemblée de la dissolution du SAF CCM.
- Réseau écologique : 34 exploitants ont adhéré. Pour la suite, le réseau doit se poursuivre. Il y a deux solutions, soit regrouper le réseau CCM avec un autre réseau (par exemple, Birse-Scheulte) ou soit continuer seul. Il signale que les cantons devront à l'avenir développer des stratégies agricoles régionales (SAR) et ainsi développer des instruments écologiques dont l'idée est de simplifier et d'avoir des plus grands périmètres. En conséquence, il faudra des unités plus grandes.
- PA 2022+ et les 2 initiatives en cours : le message adopté hier du Conseil Fédéral a été transmis aux chambres fédérales. Il y aura débat par rapport à la PA2022+ et les deux initiatives en toile de fond dont l'issue pourrait changer profondément l'agriculture. Il cite les cinq conditions cadre de la PA2022+ et apporte des explications. Au niveau fédéral, les enveloppes mises à disposition pour les améliorations structurelles resteront stables, soit 80 millions de francs. Idem au niveau cantonal, avec une enveloppe de 3,2 millions de francs ainsi que pour l'enveloppe des paiements directs.
- Au niveau des remaniements parcellaires, plusieurs ont été dissouts et d'autres se constituent. Cela reste un objectif de terminer les remaniements parcellaires dans le Canton du Jura. Avec le SAF CCM, il a vécu une magnifique aventure de près de 20 ans avec ce dossier intercommunal.

En conclusion, pour la dernière ligne droite, il souhaite courage. Il remercie les autorités communales pour la bonne collaboration et à tous pour les discussions constructives durant toutes ces années.

Christophe Fleury remercie M. Simonin et demande s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

10. DIVERS

Avant d'ouvrir la discussion, **Christophe Fleury** signale la séance d'information relative au réseau écologique qui aura lieu le 20 février prochain afin de discuter de la suite.

M. Louis-Joseph Fleury, maire de Courchapoix, prend la parole. Il imagine un bateau parti il y a bientôt 20 ans qui revient bientôt à son port. On se retrouve à l'arrivée avec un vallon ayant changé d'aspect, offrant un excellent outil de travail aux agriculteurs et faisant bénéficier la population d'un cadre magnifique. Il souligne le travail fait par la direction technique, la Commission d'estimation et le comité, les félicite et les remercie.

Mme Mélanie Gyger revient sur le point 6 de l'ordre du jour et aimerait quelques explications. Elle souhaite connaître le montant retenu pour le forfait parcelle. **Bernard Studer** répond que cela se chiffre à un total de 59'572 francs sur 2'340'000 francs, soit un montant infime. Par contre, en termes de surface, il ne peut pas répondre sur le moment.

Mme Gyger remarque que pour calculer l'avantage perçu pour le N1, on a pris l'existant. Elle aurait aimé et demande pourquoi ce n'est pas l'ancien état qui a été pris en compte comme pour le calcul du N3.

Bernard Studer répond que le calcul est fait de cette manière. Autrement, c'est vraiment très complexe et cela demande des connaissances très pointues pour constater au final, pas beaucoup de changement. Mme Gyger relève que c'est un facteur qui pourrait être modifié.

Arrivant au terme de l'assemblée, **Christophe Fleury** remercie toutes les personnes pour leur participation. Il espère que l'objectif de donner un maximum d'informations a été atteint et il souhaite une bonne rentrée ainsi qu'une bonne fin de soirée à tous.

Il est alors 21h45.

SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES
COURCHAPOIX - CORBAN - MONTSEVELIER

Christophe Fleury
président

Doris Lachat
secrétaire